

VILLE DE CAEN
PROCES VERBAL D’AFFICHAGE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 03 AVRIL 2017

- **Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation du Conseil Municipal en date du 14 avril 2014.**
- **Information sur les marchés publics et avenants conclus entre le 24 octobre 2016 et le 25 février 2017**

Le Conseil Municipal :

PREND ACTE du compte-rendu des marchés publics et avenants aux marchés public conclus entre le 24 octobre 2016 et le 25 février 2017.

Le conseil prend acte

- **Dénomination du grand atrium du Mémorial Atrium Jean-Marie Girault**

Le Conseil Municipal :

DECIDE de dénommer le grand atrium du Mémorial de Caen "Atrium Jean-Marie Girault".

Adopté à l'unanimité.

- **Budget primitif de l'exercice 2017**

Le Conseil Municipal :

ARRETE le Budget Primitif pour l'exercice 2017,

DECIDE qu'il convient de clôturer le budget annexe eau.

FIXE les taux d'imposition 2017 suivants :

- **16,83 %** pour la Taxe d'Habitation
- **29,82 %** pour la Taxe sur le Foncier Bâti
- **30,91 %** pour la Taxe sur le Foncier non Bâti

Pour information, l'évolution des taux d'imposition depuis 2013 s'établit comme suit :

Taux d'impositions de 2013 à 2017					
	2013	2014	2015	2016	2017
Taxe habitation	17,34 %	17,34 %	17,17 %	17,00 %	16,83 %
Taxe foncière (bâti)	30,73 %	30,73 %	30,42 %	30,12 %	29,82 %
Taxe foncière (non bâti)	31,86 %	31,86 %	31,54 %	31,22 %	30,91 %

Adopté à la majorité absolue.

Mme TRAVERT, M. DURON, M. LE COUTOUR, Mme GOBERT, Mme MAGUET, M. DETERVILLE, M. BLANCHETIER, M. VÊVE, Mme CHEHAB, M. L'ORPHELIN, Mme ROUSINAUD, M. BELLET ayant voté contre

- **Autorisation de programme / crédits de paiement - Exercice 2017 : créations et modifications**

Le Conseil Municipal :

DECIDE de créer et/ou de modifier les Autorisations de Programme ;

DECIDE les affectations par Autorisations de Programme ;

PREND ACTE des prévisions de crédits de paiement et des recettes par AP.

Adopté à l'unanimité.

- **Régularisation des écarts entre l'état de l'actif et l'inventaire**

Le Conseil Municipal :

DECIDE de solliciter le comptable public afin qu'il procède, par écritures d'ordre non budgétaires, tel qu'il est indiqué dans les nomenclatures comptables et budgétaires, au rapprochement de son compte de gestion et de son état de l'actif avec l'inventaire des budgets de la Ville de Caen,

DIT que ces régularisations seront effectuées par l'intermédiaire des comptes 1021 « dotation » et 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

- **Instruction budgétaire et comptable M14 - Fixation des durées d'amortissement**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE le barème des durées d'amortissement.

Adopté à l'unanimité.

- **Association Gaston Mialaret - Acquisition en VEFA de locaux pour le centre médico-psycho-pédagogique rue Raymonde Bail - Garantie d'emprunt d'un montant de 1 250 000 euros auprès de la Caisse des dépôts et consignations à hauteur de 50%**

Le Conseil Municipal :

DECIDE d'accorder la garantie de la Ville à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 250 000 euros souscrit par l'association Gaston Mialaret, ci-après l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce Prêt est destiné à financer l'opération d'acquisition de locaux pour y installer le centre médico-psycho-pédagogique de Caen et le siège social de l'association Gaston Mialaret.

Le conseil s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Adopté à l'unanimité.

- **Association revivre - acquisition en VEFA de 51 logements 10-12 rue du Général Decaen - Garantie d'emprunt d'un montant de 1 876 365 euros auprès de la caisse des dépôts et consignations à hauteur de 50%**

Le Conseil Municipal :

DECIDE

d'accorder la garantie de la Ville à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 876 365 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n° 60746 constitué d'une ligne de Prêt.

le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Autorise le Maire ou son représentant, en contrepartie de cette garantie d'emprunt, à signer la convention prévoyant, conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L441-1 et R441-5 et suivants, la réservation de 10 % des logements du programme financé par l'emprunt garanti.

Adopté à l'unanimité.

- **PLU de Caen - Approbation de la modification n°2 - Présentation en séance**

Présentation en séance, (pas de délibération).

- **Quartier Chemin Vert - Programme de démolition dans le cadre de l'aménagement de l'îlot Authie Nord**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE le programme de démolition sur le secteur Authie Nord qui porte sur les anciens locaux de l'école, le gymnase, les anciens logements de fonction et le local Ancre ;

SOLLICITE toute subvention susceptible d'être attribuée pour ces opérations de démolition, notamment les subventions du programme FEDER ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ces subventions.

Adopté à l'unanimité.

- **Secteur Guillaume de Normandie - Cession par la ville de Caen au profit de Monsieur AIT HABIB de l'ensemble immobilier situé 7-11 route de la Guérinière**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE la cession au profit de Monsieur AIT HABIB, ou de toute autre personne morale ou physique appelée à s'y substituer pour le même objet, du lot bâti situé 7-9 route de la Guérinière à prendre aux dépens de la parcelle KB n° 35, sur une emprise de 347 m² environ sous réserve des résultats du document d'arpentage, et du lot libre situé 11 route de la Guérinière d'une superficie de 170 m² environ, à prendre aux dépens de la parcelle KB n° 34 ;

MENTIONNE que le lot bâti correspond à deux bâtiments : un immeuble à usage de commerce et d'habitation comprenant à rez-de-chaussée un bar en exploitation, à l'étage un logement inhabité compte tenu de son état de vétusté, une cave en sous-sol et un immeuble à rez-de-chaussée à usage d'ancien commerce ;

DIT que cette cession s'opèrera moyennant le prix de 70 000 € pour le lot bâti, à prendre aux dépens de la parcelle KB n° 35 et pour le lot libre, à prendre aux dépens de la parcelle KB n° 34, un prix de 10 000 € HT, l'acquéreur supportant en sus les frais d'établissement de l'acte lié à la vente ;

PRECISE que la vente éteindra le bail commercial dont est actuellement titulaire Monsieur AIT HABIB ;

INDIQUE que, préalablement à la vente, les parties ont convenu de conclure une promesse de vente sous les conditions suspensives usuelles et sous les conditions suspensives particulières de l'obtention d'un permis de construire devenu définitif et du financement du projet ;

MENTIONNE que la levée des conditions suspensives est fixée au plus tard au 15 novembre 2017 en vue d'une régularisation de l'acte authentique de vente au plus tard au 15 décembre 2017 ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires à la régularisation de cette vente.

Adopté à l'unanimité.

- **OPAH habitat indigne et précarité énergétique - Attribution de subventions**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE aux propriétaires qui ont réalisé des travaux dans le cadre de l'OPAH habitat indigne des subventions d'un montant total de 37 615,64 €.

Adopté à l'unanimité.

- **Mois de l'architecture 2017 en Normandie - Versement d'une participation à territoires pionniers organisateur de la manifestation**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de la convention qui définissent les engagements de la Ville de Caen et territoires Pionniers et fixent le montant de la participation de la ville à 6 000 € pour l'organisation du mois de l'architecture 2017 ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature la dite convention.

Adopté à l'unanimité.

- **Schéma Directeur Château - phase 2 - Aménagements paysagers rue de Geôle - Butte Saint Pierre et mise en lumière des remparts Tour Puchot - Tour Mathilde - Lancement de l'opération - Demandes de subvention**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE le lancement dans le cadre du schéma directeur du château – phase 2 de l'opération d'aménagements paysagers rue de Geôle/Butte St Pierre et la mise en lumière des remparts Tour Puchot/Tour Mathilde ;

SOLLICITE la Région Normandie et le Département du Calvados pour des aides au taux le plus élevé possible ;

INDIQUE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant au financement du programme de l'opération.

Adopté à l'unanimité.

- **Salon du Livre - Epoque 2017 - Signature des conventions de partenariat**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer des conventions ou tout document se rapportant aux partenariats mis en place pour *Epoque*.

Adopté à l'unanimité.

- **Subventions de fonctionnement 2017 - DGASP**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE diverses subventions aux associations relevant des domaines d'activités suivants :

- **Direction de la Culture,**
- **Direction de la Jeunesse et de la Vie Etudiante.**

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec les associations, bénéficiaires d'une subvention d'un montant supérieur à 23 000 €.

Adopté à l'unanimité.

- **Direction de la Culture - Subventions affectées - Année 2017**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE les subventions affectées à diverses associations pour un montant total de 70 800 €.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ces projets.

Adopté à l'unanimité.

- **Correspondants solidarité emploi : renouvellement du dispositif au titre de l'année 2017 et versement de subvention au centre communal d'action sociale**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention de mise en place des Correspondants Solidarité Emploi sur le territoire de l'Agglomération Caennaise pour l'année 2017 ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document y afférant ;

AUTORISE le versement par la Ville d'une subvention de 25 000 € au Centre Communal d'Action Sociale.

Adopté à l'unanimité.

- **Direction de la Proximité - Subventions Affectées 2017**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE les subventions affectées à diverses associations pour un montant total de 7 590 €.

Adopté à l'unanimité.

- **Service Europe et relations internationales - subventions affectées**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE les subventions affectées à diverses associations pour un montant total de 5 850 €.

Adopté à l'unanimité.

- **Jeunesse et de la Vie Etudiante - Subvention affectée : Semaine de la culture (FCBN)**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE la subvention affectée à l'association suivante pour un montant de 350 €.

- **Association Fédération Campus Basse-Normandie**

Adopté à l'unanimité.

- **Jeunesse et Vie Etudiante : subventions affectées festival A Tous Jeunes de Tandem, 70ème anniversaire de Caen Saint Jean Eudes, projet de création d'une coopérative jeunesse de services de la MJC Chemin Vert, festival du jeu et de l'imaginaire de l'association jouons ensemble**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE l'attribution des subventions à diverses associations pour un montant total de 7 600 €.

Adopté à l'unanimité.

- **Direction des sports - Subventions affectées, de fonctionnement et d'équipement - Avril 2017**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE l'attribution de subventions affectées à diverses associations pour un montant total de 14 000 €:

Adopté à l'unanimité.

- **Subventions de fonctionnement 2017 : associations de prévention sanitaire et d'hygiène publique**

Le Conseil Municipal :

DECIDE d'attribuer une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2017 aux associations de Prévention Sanitaire et d'hygiène publique.

Adopté à l'unanimité.

- **Personnel municipal - Actualisation de la liste des emplois ouvrant droit à logement de fonction**

Le Conseil Municipal :

MODIFIE à compter du 1^{er} avril 2017 la liste des emplois bénéficiaires d'un logement de fonction ainsi que les logements susceptibles d'être attribués conformément à la délibération ;

DIT que les nouvelles modalités d'attribution des logements de fonction seront précisées par décision individuelle auprès des agents concernés ;

ADOPTE la liste des emplois pouvant bénéficier d'un logement de fonction ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

- **Personnel Municipal - Compte épargne temps - Convention financière de reprise de compte épargne temps**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de la convention ;

FIXE à 3 440 euros la compensation financière à verser par la ville de Coutances et liée à la reprise par la Ville de Caen des jours du compte épargne temps de l'agent concerné de la Ville de Coutances ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer chaque convention financière de reprise du compte épargne temps.

Adopté à l'unanimité.

- **Indemnités des élus municipaux - Fixation du barème**

Le Conseil Municipal :

FIXE les taux d'indemnisation suivants applicables aux fonctions d'élus municipaux de la Ville de Caen (y compris la majoration de 25 % au titre de chef-lieu de département) :

- Maire : 94,9 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique

- Adjoint au Maire : 66 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique

- Conseillers municipaux délégués : 23,7 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique

- Conseillers municipaux : 7,5 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique

en tenant compte des masses globales légales et sous réserve des cumuls autorisés en fonction des situations personnelles de chaque élu exerçant d'autres fonctions indemnisées définies à l'article L. 2123-20-II, situations personnelles pouvant conduire à des écrêtements d'indemnités ;

PRECISE que les montants des indemnités de fonction fixés dans la présente délibération sont calculés sur la base de l'indice brut terminal de la Fonction Publique et indexés sur la valeur du point de la fonction publique ;

ANNEXE à la délibération un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées et versées mensuellement aux membres du conseil municipal.

Adopté à l'unanimité.

- **Réalisation des marchés de travaux et de prestations de service - Groupement de commandes - Adoption du programme - Convention avec la Communauté Urbaine Caen la mer et RESEAU**

Le Conseil Municipal :

ADOPTE le programme de mutualisation des marchés à bons de commande pour un montant total de 12 000 € ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec la Communauté Urbaine Caen la mer Normandie et RESEAU.

Adopté à l'unanimité.

- **Convention de remboursement de charges pour la sollicitation par la Communauté Urbaine de la Direction des Relations Publiques de la Ville de Caen**

Le Conseil Municipal :

DIT que la Ville de Caen dispose d'une Direction des Relations Publiques à laquelle la Communauté Urbaine Caen la Mer souhaite faire appel dans le cadre de ses missions propres ;

DIT que les charges relevant des missions exercées par la Ville de Caen pour le compte de la Communauté Urbaine Caen la Mer seront refacturées à la communauté ;

APPROUVE la convention destinée à refacturer les charges découlant des missions exercées pour le compte de la Communauté Urbaine Caen la Mer ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.

Adopté à l'unanimité.

- **Association régie de quartier Chemin Vert - Désignation d'un représentant en remplacement de M. Christophe ALLEAUME**

Le Conseil Municipal :

DECIDE de désigner un représentant pour siéger au sein de l'association Régie de quartier Chemin Vert en remplacement de M. Christophe ALLEAUME ;

DECIDE, à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletins secrets pour cette désignation ;

Est candidat : M Pascal PIMONT.

M Pascal PIMONT est désigné pour siéger au sein de l'association Régie de quartier Chemin Vert en remplacement de M. Christophe ALLEAUME.

Adopté à l'unanimité.

Les délibérations peuvent être consultées à l'Hôtel de Ville, à la direction des assemblées.

AFFICHE A L'HOTEL DE VILLE, LE 4 AVRIL 2017